

Ville de Meyrin

Service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie

Case postale 367

Rue des Boudines 2

1217 Meyrin

Tél. 022 782 82 82

<https://www.meyrin.ch>info@meyrin.ch**MEYRIN**

Requête en subvention auprès du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité de la ville de Meyrin

version 5.0 – septembre 2023

Requête n° : (Ne pas remplir)

Nom du projet	
Nom et adresse du requérant	
Personne de contact Téléphone et email	

Je certifie ne pas avoir commencé la réalisation du projet faisant l'objet la présente demande de soutien financier auprès du Fonds communal énergie de la commune de Meyrin. Je confirme également que toutes les données fournies sont correctes.

Lieu et date : Signature :

Requête en subvention auprès du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité de la ville de Meyrin

[illegible]

Le Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité est destiné à la promotion de la biodiversité, de la sobriété et de l'efficacité énergétique et d'un approvisionnement renouvelable par l'octroi d'aides financières incitatives. Ce Fonds est destiné à des projets réalisés sur la Commune. Les bénéficiaires de ces aides financières peuvent être des personnes privées, des entreprises, des associations ou des propriétaires immobiliers.

Le règlement du Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité adopté le 16 novembre 2021 est disponible ci-après :

https://www.meyrin.ch/sites/default/files/shared/documents/secretariat_general/reglement-du-fonds-communal-energie-de-la-commune-de-meyrin.pdf

Depuis le 1er janvier 2022, un Catalogue de subventions est mis en place et a pour but de simplifier le processus de traitement des requêtes :

<https://www.meyrin.ch/fr/fonds-communal-pour-lenergie-le-climat-et-la-biodiversite>

La procédure ainsi que les conditions générales liées aux mesures soutenues sont décrites dans le Catalogue.

Les montants accordés par le Fonds ne pourront pas dépasser un plafond maximal de CHF 50'000.- par projet.